

# *Recherche contractuelle et valorisation*

# *Valorisation de la recherche à l'UPMC*

## ➤ **La recherche à l'UPMC:**

### ★ **180 laboratoires de recherche**

- ◆ Modélisation et ingénierie
- ◆ Matière et nouveaux matériaux
- ◆ Espace, environnement, Ecologie
- ◆ Génomique, systèmes et communication cellulaire et nouvelles approches thérapeutique

### ★ **4 000 Chercheurs/Enseignants-chercheurs**

### ★ **3 000 personnels ITARF**

# Valorisation de la recherche à l'UPMC

## ➤ 1984

Valoriser la recherche: une nouvelle mission des Universités

## ➤ 1989

Création à l'UPMC d'un service dédié à la valorisation:

La Direction des Relations Industrielles et du Transfert Technologique (DRITT)

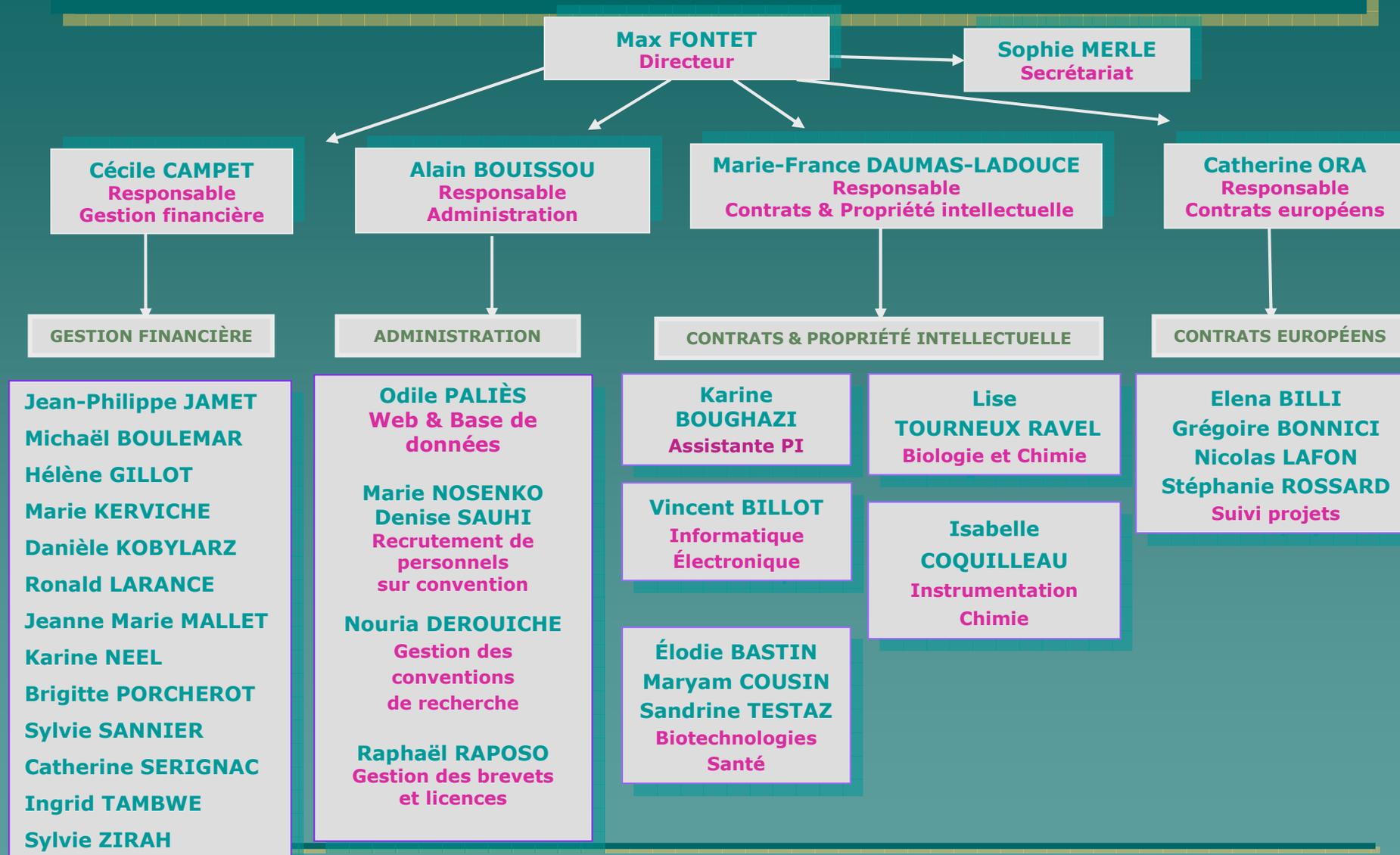
## ➤ 2003

La DRITT adopte le statut de SAIC et devient la DRITT-SAIC

# *Valorisation de la recherche à l'UPMC*

- Développer et organiser les coopérations entre les laboratoires et leurs partenaires (industriels, autres organismes publics, ...)
- Développer et gérer la participation des laboratoires aux programmes de recherche de la commission européenne (PCRDT)
- Définir les stratégies de protection et de valorisation des résultats de recherche
- Aider à la création de start-up

# Organisation de la DRITT-SAIC



# *Les contrats de recherche*

- L'accord de confidentialité (NDA)
- L'accord de transfert de matériel (MTA)
- Le contrat de collaboration de recherche
- Le contrat de prestation de recherche
- Le contrat d'encadrement CIFRE
- Les contrats européens (7<sup>ème</sup> PCRDT)
- Les subventions (ANR, Pôle de compét., ...)

# ***Collaboration vs prestation***

## **Collaboration**

Connaissances nouvelles

Obligation de moyens

Min. 1 an

Coût partagé

Droit à publication

Copropriété des résultats

Retour sur exploitation

## **Prestation**

Connaissances existantes

Obligation de résultat

qq mois

Coût complet

Au cas par cas

Cession de la propriété

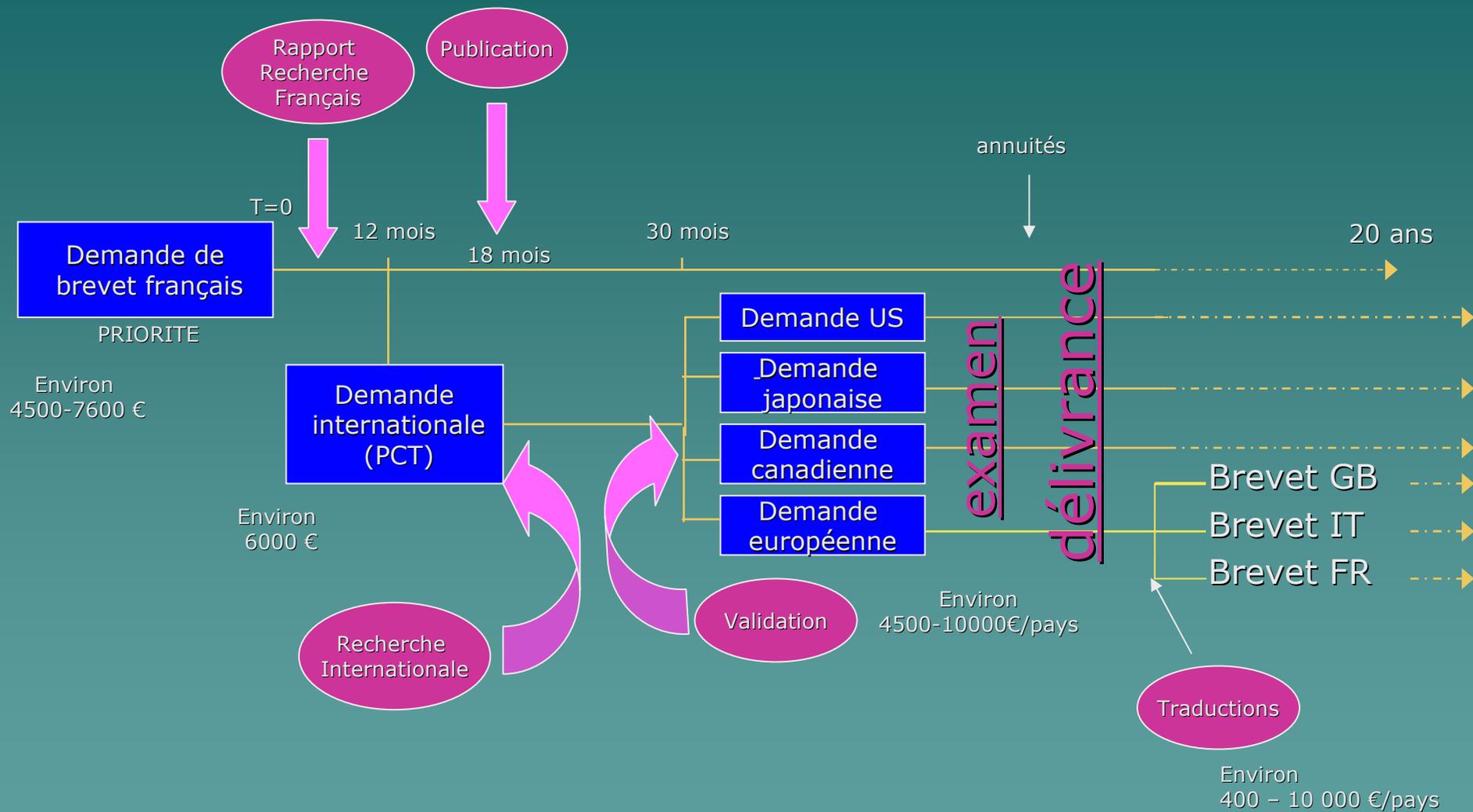
Libre exploitation

Signature du Président

# Protéger les résultats de recherche

- **Le Secret:** savoir-faire
- **Le Droit d'Auteur:** logiciels
- **Les Brevets:** toute invention
  - ★ **Nouvelle**= qui n'a pas été rendue accessible au public avant la date de dépôt de la demande de brevet
  - ★ **Inventive**= qui n'est pas évidente pour un « homme du métier » au vue de l'état de la technique
  - ★ Ayant un **Caractère industriel**= qui peut être fabriquée ou utilisée dans l'industrie
  - ★ Faisant preuve de **Suffisance de description**=qui est décrite suffisamment clairement et complètement pour que l'homme du métier puisse la reproduire

# Procédure d'obtention d'un brevet



# ***Le cahier de laboratoire***

## Recueil et la traçabilité des résultats de recherche

### ★ **Il contient**

- ◆ Les hypothèses de travail et toutes idées nouvelles
- ◆ La description du déroulement des expérimentations
- ◆ Les observations, les résultats tant positifs que négatifs (coller, dater et signer les photos, graphes...), interprétations et commentaires ...

### ★ **Un format spécifique** (relié, sans feuille mobile, pages numérotées, ...)

# ***Le cahier de laboratoire***

## **Sa tenue**

- ◆ nom du/des utilisateurs, n° du cahier, le propriétaire : université ...
- ◆ Le remplir à l'encre indélébile
- ◆ Ne pas effacer, mais signaler toute correction, la dater et la signer en marge
- ◆ Ne pas arracher de page, rayer les blancs

## **Les signatures et dates**

- ◆ l'utilisateur
- ◆ un témoin, non impliqué dans la recherche et qui pourra attester aux USA qu'il a lu et compris (« read and understood by me »)

***En cas de litiges (interférence) aux USA : utilisation du cahier de laboratoire et intervention du témoin devant l'Office des brevets.***

# Intéressement des chercheurs

- Intéressement au dépôt de brevet  
Décret 2005-1217 du 26/09/2005
- Intéressement sur les revenus de licence

*Après déduction des frais directs*

<D2

50% Inventeur(s)  
25% Laboratoire(s)  
25 % Tutelle(s)

>D2

25% Inventeur(s)  
25% Laboratoire(s)  
50% Tutelle(s)

## *Aide à la création de start-up*

- Montage et défense devant la commission de déontologie des dossiers de demande de 25.1 et 25.2
- Aide au montage de dossiers d'aide au transfert technologique, ex: OSEO-ANVAR
- L'incubateur Agoranov

## ***Nous contacter***

Site voltaire

19 cité Voltaire-75011 Paris

Tél: 01 44 27 30 65

Fax: 01 44 27 74 67

Mèl: [dritt-saic@upmc.fr](mailto:dritt-saic@upmc.fr)

Web: [www.dritt-saic.upmc.fr](http://www.dritt-saic.upmc.fr)